

Compte rendu de séance

Séance du 14 Mars 2022

L' an 2022 et le 14 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle polyvalente sous la présidence de PASSCHIER Nicolas Maire

Présents : M. PASSCHIER Nicolas, Maire, Mmes : MASSON Annie, MATTHIJSSE Caroline, PENISSON Béatrice, MM : CAVALIER Lucien, FALCK Jacques, RABILLÉ Charles, TRIPOTEAUD Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BULTEAU Jérémy à M. RABILLÉ Charles, CAILLAUD Vincent à M. TRIPOTEAUD Olivier, DEVOIR Christian à Mme PENISSON Béatrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 08/03/2022

Date d'affichage : 08/03/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous -préfecture des Sables d'Olonne le : 15/03/2022 et publication ou notification du : 15/03/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme MATTHIJSSE Caroline

2022-03-01 Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Madame Annie MASSON est désignée à l'unanimité.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report				20 051,33 €	0,00 €	20 051.33 €
Exercice	295 207.00 €	380 520.46 €	397 236.21 €	307 092.50 €	692 443.21 €	687 613.06 €
Total	295 207.00 €	380 520.46 €	397 236.21 €	307 092.50 €	692 443.21 €	707 664.39 €
Résultat		85 313.56 €	70 092.38 €			15 221.18 €

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2022 -03-02 Vote du compte de gestion 2021

Le conseil municipal:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du percepteur accompagné des états des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2021,
- 2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2022-03-03 Affectation du résultat

Après avoir constaté que le compte administratif 2021 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement :	85 313.56 €
- des restes à réaliser en dépenses :	178 962.99 €
- des restes à réaliser en recettes :	179 594.77 €
- soit un excédent de restes à réaliser de :	631.78 €
- un déficit d'investissement de :	70 092.38 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

Section d'investissement :

Compte 001 : - 70 092.38 € *en dépenses*
Compte 1068 (affectation obligatoire) : 69 460.60 € *en recettes*

Section de fonctionnement :

Compte 002 : 15 852.96 € *en recettes*

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2022-03-04 Travaux de carrelage dans le bloc sanitaire du camping

Afin de finaliser les travaux de rénovation du bloc sanitaire du camping municipal, une pose de carrelage est nécessaire et des devis ont été demandés.

L'entreprise PRO POSE nous a présenté l'offre suivante :

- fourniture et réalisation d'une chape
- fourniture et application d'une étanchéité sous carrelage
- fourniture et pose du carrelage
- fourniture et pose de plinthes et baguettes aluminium

Montant HT : 2 942.80 € soit 3 531.36 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise PRO POSE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Point centre de santé : l'ARS émet un avis défavorable ce qui a pour conséquence de bloquer notre demande de subvention au titre de la DETR pour la construction du bâtiment définitif devant accueillir le centre de santé.
- Une association de comité d'animations est en cours de création sur la commune suite à la dernière réunion publique.
- Sydev : modification horaires éclairage public : hiver : extinction de 22h à 7h30 ; inchangé l'été.
- Proposition d'associer la commune à la collecte de dons pour l'Ukraine.

Séance levée à : 20:15

En mairie, le 15/03/2022

Le Maire
Nicolas PASSCHIER

